

Délibération n°2023-025

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	13

Date de	
Convocation	Affichage
31/05/2023	31/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Tanguy HERREMAN, Emeline OBER, Jean-François LAMS, Jean-Marie ROMMELAERE, Marie-Andrée MAHIEUX, Samuel DEGEZELLE

Procuration : MM Marianne DRIEUX donne pouvoir à Maryse DEVROË, Jean – François REBIER donne pouvoir à Jean – Marie ROMMELAERE

Excusé :

Absent :

Secrétaire de Séance : Maryse DEVROË

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique territorial, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de concours interne par décision du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Département du Pas – de – Calais en date du 06 juin 2023.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de la réussite à un concours interne,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- La création, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique
- D'approuver les modifications au tableau des effectifs.

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 13/06/2023

Et publication,

Le 13/06/2023

Ou notification

Du

Le Maire,
Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance (Nord)
Maryse DEVROE

